



OIC/CFM-40/2013/ICHAD/ RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES HUMANITAIRES**

**ADOPTÉES PAR LA
40^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

09-11 DECEMBRE 2013

INDEX

No.	Sujet	Page
1	Résolution N°. 1/40-ICHAD sur les activités humanitaires de l'OCI	3
2	Résolution N°. 2/40-ICHAD sur la création d'un fonds d'intervention humanitaire d'urgence de l'OCI	7
3	Résolution N°. 3/40-ICHAD sur les réfugiés syriens et les personnes déplacées au Liban	9
4	Résolution N°. 4/40-ICHAD sur la situation humanitaire en Syrie	10

RESOLUTION N ° 1/40-ICHAD
SUR
LES ACTIVITES HUMANITAIRES DE L'OCI

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Partant des dispositions de la Charte de l'OCI ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par la 3ème Conférence extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makkah Al-Moukarramah en Décembre 2005, qui appelle au renforcement du rôle de l'Organisation dans le gestion des catastrophes ;

Se référant aux dispositions du communiqué final de la 11ème session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal, en Mars 2008, qui appellent à des efforts soutenus pour organiser lesopérations humanitaires et caritatives, sous l'égide de l'OCI et qui donnent mandat au Secrétaire général de promouvoir le rôle humanitaire de l'OCI et de concrétiser les objectifs définis par le PAD ;

Rappelant la résolution n°11/35-C adoptée par la 35ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant la résolution n°1/36-ICHAD adoptée par la 36ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant la résolution n°1/39-ICHAD adoptée par la 39ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant les dispositions du Communiqué final de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6-7 Février 2013 au Caire, République Arabe d'Egypte ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les affaires humanitaires Doc. *No.OIC/SOM-40/2013/ICHAD/SG-REP* ;

1. **SALUE** les efforts de coordination déployés par le Département des affaires humanitaires (ICHAD) pour alléger les souffrances des personnes nécessiteuses dans les différents Etats membres de l'OCI touchés par les catastrophes et les calamités, en particulier, en Palestine, au Yémen, en Somalie, au Niger, au Soudan et dans toute la région du Sahel.
2. **SALUE** le travail accompli par les Fonds de l'OCI en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Sierra Leone et **INVITE** tous les États membres à accorder le soutien nécessaire à ces Fonds pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs;
3. **SOUTIENT** les initiatives prises par le Secrétariat Général de l'OCI en faveur de la République du Niger dans le cadre des activités menées pour accéder à l'autosuffisance alimentaire, et **Invite** les États membres à renforcer leur soutien

au Niger pour lui permettre de lutter contre l'impact des sécheresses récurrentes sur ses programmes de sécurité alimentaire ; **Prie** instamment le Secrétariat général de l'OCI à poursuivre ses efforts et activités en liaison avec le Gouvernement de la République du Niger afin de mener à bien ses projets dans le domaine du développement rural, de la préservation de l'environnement et de la gestion de l'eau au profit des personnes démunies et des catégories les plus vulnérables, et ce conformément aux recommandations de la Conférence de Doha organisée au Qatar en Juin 2007.

4. **SE FELICITE** de l'intervention humanitaire opportune de l'OCI en Somalie, de la coordination établie entre les ONG islamiques sous l'égide de l'OCI et de la coopération avec les différentes parties prenantes en vue d'atténuer les souffrances des personnes touchées par la catastrophe et les victimes de la famine ; **Exhorte** le Secrétariat général de l'OCI à poursuivre ses efforts humanitaires ; **Invite** les États membres et la société civile à fournir une assistance généreuse pour alléger les souffrances endurées par les populations durant la phase de relèvement, et **Félicite** le Royaume d'Arabie Saoudite et la *Campagne saoudienne* pour leur intervention prompte et rapide.
5. **EXPRIME** sa vive préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut en République de Côte d'Ivoire et **Demande** instamment à tous les États Membres de répondre positivement à l'appel du Secrétaire général de l'OCI pour fournir l'assistance humanitaire nécessaire à ce pays.
6. **EXPRIME** sa vive préoccupation face à la situation humanitaire qui se détériore dans la région du Sahel et qui a un impact négatif sur le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et l'Algérie, suite à l'afflux important de personnes déplacées et de réfugiés ; **Appelle** tous les États membres de l'OCI à aider d'urgence les déplacés maliens et les réfugiés qui ont été gravement touchés par cette crise et **Réitère** son appel à l'ensemble de la communauté internationale, à la société civile et aux organisations philanthropiques dans les États membres de l'OCI pour aider les pays du Sahel à lancer des projets de développement durable conçus de façon à briser le cercle vicieux de la sécheresse et de la pauvreté dans la région.
7. **REITERE** sa gratitude aux Émirats Arabes Unis, à l'Égypte, à la Turquie, au Koweït, à la Malaisie, à la Russie, à la Tunisie, à l'Algérie, à la Sierra Leone, au Qatar, au Tchad, à l'Arabie saoudite, à la Côte d'Ivoire, au Maroc, au Sénégal, au Nigeria, au Bénin, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Niger, au Togo et à la BID pour leurs généreuses contributions en espèces ou en nature en faveur du Mali dans ses efforts de réhabilitation et de développement à la suite des engagements pris à Bruxelles le 15 mai 2013 lors de la Conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali.
8. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de l'État du Koweït pour l'organisation d'une conférence internationale des donateurs le 30 janvier 2013 sous les auspices de l'Emir de l'État du Koweït et **renouvelle** ses remerciements et sa gratitude au Royaume d'Arabie Saoudite, à l'État du Koweït et aux Emirats Arabes Unis pour leur importante contribution financière de 300 millions de dollars US chacun destinés aux populations syriennes les plus nécessiteuses et

celles qui sont les plus vulnérables, et **invite** ce propos, les autres Etats membres à contribuer généreusement afin d'alléger les effets de la crise humanitaire syrienne.

9. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement égyptien pour avoir fourni une assistance humanitaire diversifiée au Mali et à ses pays limitrophes où des milliers de réfugiés maliens ont trouvé asile.
10. **EXPRIME** sa satisfaction en ce qui concerne la mise en œuvre de 41 projets de développement en République du Niger suite à la signature d'un accord avec le ministère nigérien des Affaires étrangères suite à la tenue de la Conférence de Doha de 2007.
11. **RENOUVELLE** son soutien au programme mis en œuvre par l'OCI à Banda Aceh pour les orphelins du Tsunami sous le patronage du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz et **Invite** tous les États membres, les institutions financières et les philanthropes à contribuer généreusement à ce noble projet.
12. **SE FELICITE** de la Déclaration du Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies publiée le 2 octobre 2013 concernant la situation humanitaire en Syrie, et qui a témoigné de l'engagement de la communauté internationale à faire pression sur tous les protagonistes du conflit pour garantir l'accès aux 7 millions de Syriens qui ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence.
13. **SE FELICITE** des missions conjointes de l'OCI-UNOCHA au Sahel en Novembre 2012 et aux Philippines en Juin 2013 pour y recueillir des informations de première main sur la situation humanitaire qui prévaut dans ces contrées.
14. **EXPRIME** sa préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut au Yémen et **Appelle** tous les États membres et leur société civile à fournir une assistance humanitaire généreuse au Gouvernement du Yémen dans ses efforts visant à améliorer le sort des populations touchées.
15. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz Al Saoud et au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour le don de 72,5 millions de dollars US que la campagne saoudienne a permis de recueillir pour financer la phase de relèvement en Somalie.
16. **SALUE** les initiatives du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz Al Saoud pour accorder aide et assistance aux réfugiés syriens dans les villes frontalières dans le domaine humanitaire, dont la dernière en date est le don de 15 millions de Dollars fait par le biais du Fonds saoudien de développement et le fait d'être toujours resté aux côtés du peuple syrien depuis le début de la crise.

17. **EXPRIME** ses remerciements à la République du Kazakhstan pour le don de 200.000 dollars qu'elle a consenti en faveur des réfugiés syriens en Jordanie et de 200.000 autres dollars pour les réfugiés syriens au Liban, respectivement;
18. **EXPRIME** ses remerciements au Gouvernement de la République du Cameroun pour son don de 50.000 dollars au profit des populations sinistrées à la suite des inondations qui ont frappé le Pakistan, et son don de 100.000 dollars au profit des personnes déplacées au Mali, respectivement;
19. **EXPRIME** ses remerciements à la République du Guyana pour le don de 10.000 dollars US accordé au profit des populations affectées par les inondations du Pakistan, et son don de 10.000 dollars au profit des personnes déplacées au Mali, respectivement.
20. **SE FELICITE** des grands efforts entrepris par le comité de suivi de la Conférence des donateurs pour le Darfour en vue de constituer la Banque de Développement du Darfour ; **Exprime** sa gratitude au Gouvernement de l'Etat du Qatar pour sa contribution de 200.000.000 de dollars US au capital de la Banque ; **Réitère** sa gratitude à tous les États membres et à toutes les institutions financières qui se sont acquittés de leurs engagements, et **Demande** instamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir honorer leurs promesses de souscription au capital annoncé d'un (1) milliard de dollars.
21. **FAIT SIENNE** la proposition du Conseil de Gestion du Programme de kafala des Orphelins de proclamer le 15 Ramadan de chaque année comme « Journée des orphelins dans le monde musulman » pour sensibiliser l'opinion au drame des orphelins, encourager les États membres et les institutions à élaborer des politiques et à lancer des projets sociaux dédiés aux orphelins, et mobiliser des fonds pour assurer le bien-être des orphelins.
22. **DEMANDE** au Secrétaire général de mettre en œuvre la présente résolution et de soumettre un rapport pertinent à la 41ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N ° 2/40-ICHAD
SUR
LA CREATION D'UN FONDS D'INTERVENTION HUMANITAIRE
D'URGENCE DE L'OCI (FIHU)

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Partant des dispositions de la Charte de l'OCI ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par la 3ème Conférence extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makkah Al-Moukarramah en Décembre 2005, qui appelle au renforcement du rôle de l'Organisation dans le gestion des catastrophes ;

Se référant aux dispositions du communiqué final de la 11ème session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal, en Mars 2008, qui appellent à des efforts soutenus pour organiser les opérations humanitaires et caritatives, sous l'égide de l'OCI et qui donnent mandat au Secrétaire général de promouvoir le rôle humanitaire de l'OCI et de concrétiser les objectifs définis par le PAD ;

Rappelant la résolution n°11/35-C adoptée par la 35ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant la résolution n°1/36-ICHAD adoptée par la 36ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant la résolution n°1/39-ICHAD adoptée par la 39ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant les dispositions du Communiqué final de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6-7 Février 2013 au Caire, République Arabe d'Egypte ;

Se référant aux travaux des deux réunions du groupe d'experts sur les affaires humanitaires tenues respectivement les 17 et 18 février 2013 ; et 24 juin 2013 au Secrétariat général de l'OCI à Djeddah ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les affaires humanitaires Doc. No. OIC/SOM-40/2013/ICHAD/SG-REP ;

- 1. EXPRIME** sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le monde musulman principalement due aux catastrophes liées au changement climatique et **Réitère** son appel à la communauté internationale en général et à la société civile de l'OCI en particulier ainsi qu'à ses organisations philanthropiques pour qu'elles assistent tous les Etats membres de l'OCI situés dans des zones sujettes aux calamités naturelles pour qu'ils développent leur résilience en vue d'amortir leurs effets.

2. **REITERE** sa profonde préoccupation face aux grandes catastrophes dont le monde musulman est le théâtre, et qui entraînent des pertes humaines et des dommages matériels conséquents; **Demande** instamment à tous les États Membres de faire des contributions volontaires dans le cadre des efforts déployés par l'OCI dans les situations de catastrophes de grande ampleur ; **Prend bonne note** de l'étude approfondie sur la mise en place d'un Fonds d'intervention humanitaire d'urgence soumise par le Secrétaire Général (Doc. OIC/CFM-402013//ICHAD/Secrétaire général-REP) et **Demande** au Secrétariat général de discuter davantage du document au niveau du groupe d'experts et d'affiner l'idée de création du FIHU avant de soumettre ses recommandations et conclusions à la 41^{ème} session du CMAE.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de mettre en œuvre la présente résolution et de soumettre un rapport pertinent à la 41ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N °. 3/40-ICHAD

SUR

LES REFUGIES SYRIENS ET LES PERSONNES DEPLACEES AU LIBAN

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Se rappelant la résolution n°6/39 relative à la création d'un département des affaires humanitaires et la résolution n°. 1/36-ICHAD sur les tâches et les pouvoirs du département des affaires humanitaires ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général n° OCI/CFM-40/2013/ICHAD-SG-REP, sur les activités humanitaires de l'Organisation, notamment les paragraphes relatifs à la situation humanitaire au sein de l'Organisation de Coopération Islamique, en vue d'atténuer les souffrances des populations civiles syriennes à l'intérieur de la Syrie et dans les pays voisins, en particulier au Liban :

Exprimesa profonde préoccupation quant à la recrudescence du nombre des syriens déplacés au Liban qui constitue un fardeau pesant sur la situation sociale, économique et démographique du pays.

Exprime sa considération pour les efforts constants déployés par la République du Liban, en dépit de ses moyens modestes, pour accueillir et aider les syriens déplacés; rend hommage au Gouvernement libanais pour sa politique d'ouverture constante des frontières devant les populations civiles qui fuient les combats et de non refoulement de ces populations.

Demande aux Etats membres, aux organisations internationales et aux institutions de la société civile d'apporter à l'Etat libanais le soutien requis pour lui permettre de faire face aux charges consécutives à cet exode.

Demande au Secrétaire Général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION No. 4/40-ICHAD
SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Rappelant les objectifs et principes énoncés dans la charte de l'OCI, et notamment ceux appelant à la promotion de la solidarité et à la défense des droits des peuples et plus particulièrement les peuples musulmans ;

Rappelant les résolutions sur la situation en Syrie adoptées à la 4^{ème} session extraordinaire du Sommet de l'OCI, tenue à Makkah al-Moukarramah les 14 et 15 août 2012, à la 12^{ème} session ordinaire du Sommet Islamique, tenue au Caire, du 2 au 7 février 2013 et à la 39^{ème} session du CMAE, tenue à Djibouti du 14 au 16 novembre 2012 ;

Mettant l'accent sur la situation humanitaire grave qui prévaut en Syrie et qui a pris des proportions nouvelles et terrifiantes, appelant une attention urgente et une action résolue de la part de la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies et l'OCI ;

Soulignant qu'une solution viable à la crise humanitaire ne peut être trouvée qu'à l'intérieur des frontières de la Syrie ;

Notant que près de la moitié de la population syrienne (9,3 millions) a désespérément besoin d'assistance, dont 4,2 millions de PID qui sont privées de toute assistance humanitaire durable ;

Soulignant également les conséquences dramatiques de l'afflux des réfugiés vers les pays voisins et tenant compte du fardeau sans cesse croissant supportés par les pays qui accueillent actuellement plus des 2 millions des réfugiés sur leur sol ;

Réitérant l'urgence d'autoriser un accès immédiat et sans entraves de l'assistance humanitaire à toutes les localités syriennes, ainsi que la nécessité d'une assistance humanitaire accrue à l'intérieur de la Syrie pour répondre aux besoins des personnes intérieurement déplacées qui se concentrent dans certaines régions pour y chercher refuge et protection, ainsi que la nécessité d'accorder un soutien sans réserve aux pays voisins pour leur permettre de faire face à la situation humanitaire des déplacés syriens et de faciliter leur retour ;

1. **SE FELICITE** de la générosité et de l'hospitalité exemplaires des pays voisins, tels que la Jordanie, la Turquie, l'Irak, le Liban et l'Egypte, qui accueillent des réfugiés syriens, et **INVITE** la communauté internationale et les Nations Unies à soutenir ces pays pour assumer le lourd fardeau qui pèse sur leurs épaules.

2. **SALUE** la décision du Gouvernement de l'Etat du Koweït d'accueillir la seconde conférence des donateurs (Koweït 2) au niveau ministériel en faveur du peuple syrien, qui sera organisée en janvier 2014, à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies.
3. **APPELLE** les Etats membres de l'OCI à continuer à aider les pays voisins conformément aux principes du partage des charges et à l'esprit de solidarité islamique.
4. **RECONNAIT** la grave situation humanitaire à laquelle la Jordanie fait face en raison de la présence de 1,3 millions de Syriens, dont 600.000 ont trouvé asile en Jordanie depuis mars 2011, et dont le nombre ne cesse de grandir avec l'afflux quotidien de nouveaux réfugiés en Jordanie, et de l'impact profond que cet afflux de réfugiés syriens en Jordanie entraîne pour les communautés d'accueil, l'économie, la société, les services, l'infrastructure, l'environnement, la sécurité et la situation démographique, sachant que cette situation humanitaire représente une menace pour la sécurité et la stabilité de la Jordanie ; souligne que l'aide internationale est restée insuffisante par rapport aux besoins et lance à cet égard un appel à la communauté internationale et aux Etats membres de l'ONU et de l'OCI pour accorder un soutien massif à la Jordanie pour lui permettre de continuer à accueillir un aussi grand nombre des réfugiés.
5. **INVITE** le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre des mesures supplémentaires pour faire face à la dégradation de la situation humanitaire en Syrie.